

Le présent document d'offre Amendé et Réémis (le « **Document d'offre** ») constitue une offre de ces valeurs mobilières uniquement dans les juridictions où elles peuvent être légalement offertes à la vente et uniquement par des personnes autorisées à vendre ces valeurs mobilières et aux personnes à qui elles peuvent être légalement offertes à la vente. Le présent Document d'offre n'est pas, et ne doit en aucun cas être interprété comme un prospectus ou une publicité ou une offre publique de ces titres.

Ces titres n'ont pas été enregistrés en vertu de la United States Securities Act of 1933, telle que modifiée (la « **U.S. Securities Act** »), ou de toute autre loi sur les valeurs mobilières d'un état des États-Unis, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou pour le compte ou le bénéfice de personnes américaines ou de personnes aux États-Unis, sauf en vertu d'une exemption aux exigences d'enregistrement de la **U.S. Securities Act** et des lois sur les valeurs mobilières applicables dans les états américains. Le présent Document d'offre ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de ces titres aux États-Unis ou à des ressortissants américains ou à des personnes se trouvant aux États-Unis, ou pour leur compte ou leur bénéfice. Les termes "États-Unis" et "personne des États-Unis" ont la signification qui leur est attribuée dans le règlement S de la **U.S. Securities Act**.

17 juin, 2024

**DOCUMENT D'OFFRE AMENDÉ ET RÉÉMIS  
EN VERTU DE L'EXEMPTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES ÉMETTEURS COTÉS**

**(MODIFIANT ET REFORMULANT LE DOCUMENT D'OFFRE DATÉ DU 9 MAI 2024)**



**ARES STRATEGIC MINING INC.**  
(la « Société » ou « Ares »)

**SOMMAIRE DE L'OFFRE**

## Qu'offrons-nous ?

<p><b>Offre :</b></p>	<p>Le Conseil d'administration de la Société a décidé d'émettre des unités au prix de 0,18 \$ l'unité (chacune, une « <b>Unité</b> »). Chaque Unité est composée d'une (1) action ordinaire du capital de la Société (chacune, une « <b>Action ordinaire</b> ») et d'un bon de souscription d'Action ordinaire (chacun, un « <b>Bon de souscription</b> »). Chaque Bon de souscription peut être exercé contre une (1) Action ordinaire (chacune, une « <b>Action de bon de souscription</b> ») au prix de 0,26 \$ par action de Bon de souscription pour une période de deux (2) ans à compter de la date d'émission des Bons de souscription, à condition que le cours moyen pondéré en fonction du volume de transactions, calculé sur 10 jours, des Actions ordinaires cotées à la Bourse canadienne des valeurs mobilières (la « <b>CSE</b> ») (ou toute autre bourse de valeurs sur laquelle les Actions ordinaires peuvent être négociées à ce moment-là) est égal ou supérieur à 0,40 \$ à la clôture d'un jour de transaction, la Société peut, à son gré, avancer la date d'expiration des Bons de souscription (la « <b>Date d'expiration</b> ») en avisant les détenteurs de ceux-ci par la publication d'un communiqué de presse annonçant que la Date d'expiration sera réputée être le 30e jour suivant la date de ce communiqué de presse.</p>
<p><b>Prix de l'offre :</b></p>	<p>0,18 \$ par Unité.</p>
<p><b>Montant de l'offre :</b></p>	<p>Un maximum de 16 111 111 Unités, pour un produit brut d'un maximum de 2,900,000 \$ (le « <b>Placement</b> »). Il n'y a pas d'offre minimum. Suite au dépôt de l'offre initiale du 9 mai 2024, la Société a offert un minimum de 5 555 555 Unités, pour un produit brut d'un maximum de 1 000 000\$, et d'un maximum de 22 222 222 d'Unité, pour un produit brut maximum de 4 000 000\$ (« <b>Offre Initiale</b> »). Un produit brut de 1 077 297,48 \$ a été recueilli lors de la clôture initiale de l'Offre Initiale le 31 mai 2024. Le 7 juin 2024, la Société a clôturé une deuxième tranche de l'Offre Initiale, pour un produit brut de 996 709.86\$. En date de ce jour, la Société a levé un montant total de 2 074 077.14\$ lors de la clôture première et seconde tranche de l'Offre Initiale. Le présent Document D'offre amende et réémet le document d'Offre Initiale, en ce qu'il, entre-autre chose retire l'obligation d'une offre minimale and établissant l'Offre à un maximum d'Unités à 16 111 111.</p> <p>La Société prévoit de réaliser une ou plusieurs tranches supplémentaires de l'Offre afin de recueillir un maximum de 2 900 000 \$, qui cumulé à l'ensemble des tranches, Offre Initial et Offres subséquentes, représenterait un produit brut total d'un maximum de 4 900 000\$.</p>
<p><b>Date de clôture :</b></p>	<p>Une première clôture de l'Offre Initiale a eu lieu le 31 mai 2024, et la deuxième tranche de l'Offre Initiale a clôturé le 7 juin 2024. L'Offre devrait clôturer au plus tard le 29 juillet 2024, cette Offre pourra se clôturer en une ou plusieurs tranches (la date de clôture de chaque tranche étant une « <b>Date de clôture</b> »).</p>
<p><b>Échange :</b></p>	<p>Les Actions ordinaires sont cotées à la Bourse canadienne des valeurs mobilières (« <b>CSE</b> ») sous le symbole « <b>ARS</b> », à l'OTCQX Venture Market (« <b>OTCQX</b> ») sous le symbole « <b>ARSMF</b> » et à la Bourse de Francfort (« <b>FSE</b> ») sous le symbole "N81".</p>
<p><b>Dernier prix de clôture :</b></p>	<p>Le dernier prix de clôture des Actions ordinaires à la CSE, à l'OTCQX et à la FSE le 14 juin 2024 était respectivement de 0.175\$, 0.12 US\$ et 0.11 €.</p>

## **Description des Actions ordinaires**

Les détenteurs d'Actions ordinaires ont droit à une voix par Action ordinaire détenue lors de toutes les assemblées des actionnaires, à recevoir des dividendes en cas de déclaration par le conseil d'administration et à participer à toute distribution de biens ou d'actifs en cas de liquidation ou autre dissolution de la société. Les Actions ordinaires ne sont assorties d'aucun droit de préemption, de conversion ou d'échange, ni d'aucune disposition en matière de remboursement, de rachat au gré du porteur, de fonds d'amortissement ou de fonds d'achat.

## **Description des Bons de souscription**

Chaque Bon de souscription permettra à son détenteur d'acquérir une action de Bon de souscription au prix d'exercice de 0,26 \$ par action de Bon de souscription à tout moment avant 17 h (heure de Vancouver) à la date qui se situe deux (2) ans après la date d'émission des Bons de souscription, après quoi chaque Bon de souscription en circulation expirera, sous réserve de l'expiration accélérée décrite dans le présent document.

Si le cours moyen pondéré en fonction du volume sur 10 jours des Actions ordinaires cotées à la CSE (ou à toute autre bourse de valeurs sur laquelle les Actions ordinaires peuvent être négociées à ce moment-là) est égal ou supérieur à 0,40 \$ à la clôture d'un jour de bourse, la Société peut, à son gré, avancer la Date d'expiration en avisant les détenteurs de ces actions par la publication d'un communiqué de presse qui indiquera que la Date d'expiration sera réputée être le 30<sup>e</sup> jour suivant la date du communiqué de presse en question.

Les certificats représentant les Bons de souscription (chacun, un « **Certificat de bon de souscription** ») prévoient, en cas de certaines modifications des Actions ordinaires, que le nombre d'actions de Bons de souscription pouvant être acquises par un détenteur de Bons de souscription lors de l'exercice de ceux-ci sera ajusté en conséquence pour tenir compte du nombre et du prix des titres pouvant être émis lors de la survenance de certains événements, y compris, mais sans s'y limiter, toute subdivision, consolidation ou reclassification des Actions ordinaires, le paiement de dividendes en dehors du cours normal, ou la fusion/le regroupement de la Société.

Aucune fraction d'Action de bon de souscription ne sera émise en faveur d'un détenteur de Bon de souscription lors de l'exercice de celui-ci, et aucune somme d'argent ou autre contrepartie ne sera versée en lieu et place de fractions d'Actions de bon de souscription. La détention de Bons de souscription ne fait pas de son détenteur un actionnaire et ne lui confère aucun droit ou intérêt sur les actions de Bon de souscription, sauf disposition expresse du Certificat de Bon de souscription. Les détenteurs des Bons de souscription ne disposeront d'aucun droit de vote ou de préemption, ni d'aucun autre droit dont jouissent les actionnaires.

Les Bons de souscription ne sont pas transférables. Les Bons de souscription ne seront pas cotés au CSE et il n'existe actuellement aucun marché sur lequel les Bons de souscription peuvent être vendus.

***Aucune autorité des valeurs mobilières n'a évalué les mérites de ces titres ni examiné le présent document. Toute déclaration contraire constitue une infraction. Cette offre peut ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes prêt à risquer de perdre la totalité de votre investissement. Pour prendre cette décision d'investissement, vous devez demander conseil à un courtier enregistré.***

**Sauf indication contraire, toutes les références à des « dollars » ou à des « \$ » dans le présent Document d'offre renvoient à des dollars canadiens.**

**La Société effectue un financement d'émetteur assujéti en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 sur les Dispenses de prospectus. Dans le cadre de cette Offre, la Société déclare que ce qui suit est vrai :**

- **la Société a des activités actives et son principal actif n'est pas la trésorerie, les équivalents de trésorerie ou sa cotation en bourse;**
- **la Société a déposé tous les documents d'information périodiques et opportuns qu'elle est tenue de déposer;**
- **le montant total de la présente offre, combiné au montant de toutes les autres offres effectuées en vertu de la dispense de financement des émetteurs cotés au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent Document d'offre, n'excédera pas 5 000 000 \$;**
- **la Société ne clôturera cette offre que si elle estime raisonnablement avoir levé suffisamment de fonds pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à ses besoins de liquidités pendant une période de 12 mois suivant la distribution ; et**
- **la Société n'affectera pas les fonds disponibles de la présente offre à une acquisition qui est une acquisition importante ou une opération de restructuration en vertu de la législation sur les valeurs mobilières ou à toute autre opération pour laquelle la société demande l'approbation des détenteurs de titres.**

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES INFORMATIONS PROSPECTIVES

Le présent Document d'offre contient des « informations prospectives » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, qui sont fondées sur les attentes, estimations, projections, hypothèses et convictions internes actuelles de la société. Les informations prospectives incluses dans le présent Document d'offre sont données uniquement à la date du présent Document d'offre. Ces énoncés prospectifs et ces renseignements prospectifs comprennent, sans s'y limiter, les énoncés concernant les estimations de la production future, les coûts et les dates d'achèvement de la construction, les coûts des projets d'immobilisations et le début des opérations, les attentes de la société en ce qui concerne l'utilisation du produit et l'utilisation des fonds disponibles après la réalisation de l'Offre, la suffisance du produit de l'offre pour financer le plan d'affaires de la Société pour les 12 mois suivant la Date de clôture, la réalisation de l'offre et la Date de clôture prévue. Les déclarations ou informations prospectives se rapportent à des événements et des performances futurs et comprennent des déclarations concernant les attentes et les convictions de la direction sur la base des informations dont dispose actuellement l'entreprise. Ces déclarations et informations prospectives peuvent souvent, mais pas toujours, être identifiées par l'utilisation de mots tels que « planifie », « s'attend à », « potentiel », « est attendu », « anticipé », « est ciblé », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe », ou « croit » ou la forme négative de ceux-ci ou des variations de ces mots et phrases ou des déclarations selon lesquelles certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « pourraient » ou « seront » pris, se produisent ou sont atteints.

Les énoncés prospectifs ou les informations prospectives sont soumis à une variété de risques et d'incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent de ceux reflétés dans ces énoncés prospectifs et ces informations prospectives, y compris, mais sans s'y limiter, les risques relatifs à : la question de savoir si les programmes d'exploration actuels de la Société aboutiront à des opérations minières commerciales rentables ; les découvertes potentielles et la capacité de la Société à mettre en production la Propriété Lost Sheep (telle que définie dans le présent document) en raison des caractéristiques des gisements, des conditions du marché, des coûts miniers, de la confirmation des titres fonciers, des considérations environnementales et des permis miniers; l'incapacité de la société à contrôler les facteurs liés au prix futur du fluorine ; les changements de rentabilité dus à la révision des Bons de commande par les clients actuels; la capacité de la Société à trouver la technologie la plus appropriée pour ses opérations, ce qui entraîne l'utilisation d'une technologie de qualité inférieure ; la réussite de la construction par la Société de l'usine de fabrication de l'acide fluorhydrique avancé ; les changements apportés au plan d'affaires déclaré de la Société ; les risques opérationnels contre lesquels la Société peut ne pas être assurée ou pour lesquels une assurance n'est pas disponible ; l'impact des flux de trésorerie négatifs sur les opérations de la Société et la façon dont, si la Société n'est pas en mesure d'obtenir un financement supplémentaire, l'entreprise de la Société peut échouer ; l'impact de toute baisse du prix du marché du fluorine et l'impact qu'elle pourrait avoir sur les financements futurs de la Société ; l'impact des réglementations gouvernementales qui peuvent avoir un effet négatif sur les justifications et/ou les modèles économiques ; d'autres risques décrits de temps à autre dans les documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières ; la volatilité des marchés de capitaux; la dilution résultant des émissions futures de titres de participation ; les conflits d'intérêts des administrateurs et des dirigeants de la Société, le cas échéant ; les incidences négatives sur les résultats d'exploitation déclarés de la Société à la suite de l'adoption de nouvelles normes comptables ou interprétations ; les modifications des normes comptables et les hypothèses subjectives, les estimations et les jugements de la direction liés à des questions comptables complexes ; les risques environnementaux, y compris les modifications de la réglementation fédérale, provinciale et locale en matière d'environnement ; les répercussions imprévues sur les activités de la Société des effets néfastes sur la santé des employés ; les risques de litiges ; la dilution potentielle des participations actuelles et potentielles ; les risques de change ; et les normes d'information financière.

Cette liste n'est pas exhaustive des facteurs susceptibles d'affecter les déclarations ou informations prospectives de la Société. Les informations prospectives comprennent des déclarations sur l'avenir et sont intrinsèquement incertaines, et les réalisations effectives de la Société ou d'autres événements ou conditions futurs peuvent différer matériellement de ceux reflétés dans les informations prospectives en raison d'une variété de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, ceux mentionnés dans les documents d'information continue de la Société disponibles à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

La Société ne garantit pas que les déclarations ou informations prospectives se révéleront exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces déclarations et informations. En conséquence, les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive aux déclarations et informations prospectives. Toute déclaration prospective n'est valable qu'à la date à laquelle elle est faite et, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, la société décline toute intention ou obligation de mettre à jour les informations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'un changement de circonstances ou pour toute autre raison.

## DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ENTREPRISE

### Quelles sont nos activités ?

La Société a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) (« **LSAO** ») le 20 novembre 2009 sous le nom de « Northern Iron Corp. ». Le 6 décembre 2016, « Northern Iron Corp. » a changé de nom pour devenir « Lithium Energy Products Inc. ». Le 13 février 2020, « Lithium Energy Products Inc. » a changé de nom pour devenir « Ares Strategic Mining Inc. ». Le 6 décembre 2023, la Société a été continuée sous la *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique) (« **BCBCA** »).

La Société est une petite société de ressources minérales dont l'activité principale consiste à développer, explorer, exploiter et traiter la fluorine sur sa propriété « Lost Sheep » (la « **Propriété Lost Sheep** ») située à environ 72 kilomètres au nord-ouest de Delta, dans l'Utah. La Société a acquis la Propriété Lost Sheep en 2020 dans le cadre d'une fusion tripartite avec American Strategic Minerals Inc. La Propriété Lost Sheep est détenue par Ares Strategic Mining Inc. de l'Utah (« **Ares Utah** »), filiale à 100 % de la Société, et se compose actuellement de 353 titres miniers susceptibles de contenir de la fluorine, couvrant une superficie d'environ 5 982 acres. La Propriété de Lost Sheep comprend la mine de Lost Sheep (la « **Mine de Lost Sheep** »), une mine de fluorine et une installation de traitement dont l'exploitation a été autorisée. La Société se concentre sur le développement de la Mine Lost Sheep en vue de la production et de la fourniture de metspar de haute pureté et d'acide fluorhydrique.

À la date du présent document, la Société contrôle, directement ou indirectement, les entités suivantes :

	Juridiction	Pourcentage détenu
Ares Strategic Mining, Inc. (« <b>Ares Utah</b> »)	Utah	100 %
Canadian Iron Metallics Inc. (« <b>Canadian Iron</b> »)	Ontario	85 %
Griffith Iron Metallics Inc.	Ontario	100 % <sup>(1)</sup>
Karas Iron Metallics Inc.	Ontario	100 % <sup>(1)</sup>
1200944 BC Ltd.	Colombie-Britannique	100 %
101017 BC Inc.	Delaware	100 % <sup>(2)</sup>

Notes:

- (1) Détenue à 100 % par Canadian Iron.  
 (2) Détenue à 100 % par 1200944 BC Ltd.

### Développements récents

Voici un bref résumé des principaux développements récents concernant ou affectant l'entreprise :

- Le 11 avril 2023, Ares Utah a emprunté la somme de 4 420 000 \$ US dans le cadre d'un prêt (le « **Prêt USDA** ») accordé par le ministère américain de l'agriculture (« **USDA** ») au titre du programme de prêt garanti aux entreprises et à l'industrie (« **B&I** ») de l'USDA. Le programme B&I est administré par le gouvernement fédéral des États-Unis afin de promouvoir le développement rural et des salaires plus élevés. Ares Utah a obtenu le prêt de l'USDA dans le but de développer les installations et les activités sur la Propriété Lost Sheep. Le prêt USDA a une durée de 15 ans, avec des paiements mensuels d'intérêts seulement pendant les 12 premiers mois de la durée, suivis de paiements mensuels de capital et d'intérêts, amortissant complètement le solde du capital sur la durée restante de 168 mois du Prêt USDA.
- Le 18 avril 2023, Ares Utah a acquis un site industriel de 48 acres à Delta, dans l'Utah, situé à moins de 100 kilomètres de la Propriété Lost Sheep, dans le but de développer une installation de traitement de la fluorine.
- Le 11 juillet 2023, la Société a annoncé qu'Ares Utah avait terminé les travaux de conception de l'installation de stockage des résidus pour l'installation de traitement de la fluorine prévue sur sa Propriété Lost Sheep. En outre, la Société a émis 613 496 Actions ordinaires à un prix réputé de 0,25 \$ par Action ordinaire pour régler une dette de 153 374 \$ due à un créancier pour des services de consultation antérieurs fournis à la Société.
- Le 28 juillet 2023, Ares Utah a achevé la fabrication d'un nouveau système de convoyeur pour son usine et ses opérations de traitement de la fluorine. Le système de courroie fait partie des mécanismes reliant les différentes étapes de traitement de l'usine métallurgique, un système dédié à la production de produits spécifiques de haute qualité de metspar, sous la forme préférée de l'industrie.
- Le 15 septembre 2023, la Société a vendu, cédé et transféré les Propriétés Spinout (telles que définies ci-dessous) à Enyo Strategic Mining Inc. (« **Enyo** »), alors sa filiale à 100 %, en contrepartie des Actions Spinout Enyo (telles que définies ci-dessous). Suite au transfert des propriétés susmentionnées, la Société a réalisé une scission des actions *spinout* d'Enyo, tel que plus particulièrement décrit dans la section ci-dessous intitulée « *Transaction Spinout* ».
- Le 6 décembre 2023, la Société s'est continuée sous la BCBCA. Cette prorogation a été approuvée par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle et extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 23 novembre 2022.
- Le 15 décembre 2023, le Comté de Millard, Utah (« **Comté de Millard** ») a créé et émis une obligation exonérée d'impôt d'un montant de 10 000 000 \$ US (l'« **Obligation de la série 2023A** ») et une obligation imposable d'un montant de 500 000 \$ US (l'« **Obligation de la série 2023B** ») et, avec l'Obligation de la série 2023A, les « **Obligations** ») dans le cadre du programme d'obligations d'activité privée de l'État de l'Utah. Les Obligations ont été créées et émises dans le but de lever des capitaux pour aider et faciliter la création de nouvelles entreprises manufacturières dans l'Utah. Les Obligations ont été vendues par le Comté de Millard à certains acheteurs institutionnels, et le produit net qui en a été tiré a été prêté à Ares Utah en

vertu d'un accord de prêt daté du 1 décembre 2023 (l'« **Accord de prêt** »). Ares Utah a reçu un produit net de 9 500 000 \$ US de la part du Comté de Millard (le « **Produit des Obligations** »), les Obligations ayant été vendues par le Comté de Millard avec une décote. Le montant principal des obligations à rembourser par Ares Utah s'élève à 10 500 000 \$ US, ces Obligations étant attestées par des billets promissaires émis par Ares Utah. L'Obligation de la série 2023B arrive à échéance le 15 décembre 2025 et porte intérêt au taux de 12 % par an, payable semestriellement le 15 juin et le 15 décembre. L'Obligation de la série 2023B et les intérêts y afférents sont garantis par les mêmes actifs que ceux donnés en garantie de l'obligation de la série 2023A. Les droits et intérêts du Comté de Millard dans certains accords, y compris l'accord de prêt, ont été transférés et cédés, en vertu d'un acte de fiducie daté du 1er décembre 2023 (l'« **Acte de fiducie** »), à Zions Bancorporation N.A. (le « **Fiduciaire** »), pour le compte des acheteurs des Obligations. En outre, la société a conclu un accord de garantie et un accord de garantie d'achèvement avec le Fiduciaire, en vertu desquels la société a accepté de garantir certaines obligations d'Ares Utah, y compris le remboursement du principal, des intérêts et d'autres montants dus au titre des obligations. Le produit net des Obligations est utilisé par Ares Utah pour financer l'acquisition, le développement, la construction et la reconstruction d'une usine de traitement du spath fluor extrait de la Mine de Lost Sheep et pour payer les intérêts, les coûts et les dépenses liés à l'accord de prêt (le « **Développement de la mine** »).

- Le 15 décembre 2023, la Société a réalisé un placement privé sans intermédiaire de 6 780 500 Actions ordinaires au prix de 0,20 \$ par Action ordinaire pour un produit brut de 1 356 100 \$ (le « **Placement d'actions liées aux Obligations** »). Le produit net du Placement d'actions lié aux Obligations a été avancé à Ares Utah et déposé auprès du Fiduciaire afin d'être utilisé pour le Développement de la mine.
- Le 15 janvier 2024, la Société a émis 176 471 Actions ordinaires à un prix réputé de 0,17 \$ par Action ordinaire pour régler une dette de 30 000 \$ due à un créancier pour des services de consultation antérieurs fournis à la société.
- Le 25 mars 2024, la Société a fourni une mise à jour de son programme de forage au diamant en cours pour 2024, dans le cadre duquel neuf (9) trous de forage au diamant ont été réalisés au 25 mars 2024. Les résultats d'analyse étaient en attente. La Société a annoncé que les trous de forage aideront le personnel technique à définir l'étendue de la minéralisation de la fluorine et à délimiter l'emplacement de certaines structures pour l'installation de traitement du spath fluor en cours de construction sur la Propriété Lost Sheep.
- Le 28 mars 2024, la Société a annoncé qu'elle avait engagé Pivotal CML Limited (« **Pivotal** ») de Dublin, en Irlande, pour fournir des services de marketing et de promotion à la Société. Ces services comprennent le marketing, l'optimisation des moteurs de recherche, la stratégie de marque, le conseil en médias, les services multimédias, la distribution multirégionale, la production de vidéos, les dossiers pour les investisseurs et la création de sites web sur de multiples plateformes en ligne. En contrepartie des services de marketing, la société paiera à Pivotal un montant total de 600 010 \$ US en espèces.
- Le 28 mars 2024, la Société a annoncé qu'elle avait l'intention de régler certaines dettes totalisant 139 672 \$ envers diverses parties indépendantes et non indépendantes pour des services rendus et des frais de gestion accumulés, en émettant un total de 698 360 Actions ordinaires à un prix réputé de 0,20 \$ par Action ordinaire.
- Le 5 avril 2024, la Société a émis 848 360 Actions ordinaires à un prix réputé de 0,20 \$ par Action ordinaire pour régler 169 672 \$ de dettes envers diverses parties indépendantes et non indépendantes en rapport avec des services rendus dans le passé et des frais de gestion accumulés mais non payés à la Société.

- Le 10 mai 2024, la Société a annoncé le placement d'un minimum de 5 555 555 Unités et d'un maximum de 22 222 222 Unités au prix de 0,18 \$ l'Unité.
- Le 31 mai 2024, la Société a clôturé la première tranche du placement en émettant 5 984 986 Unités au prix de 0,18 \$ l'Unité, pour un produit brut total de 1 077 297,48 \$.
- Le 6 juin 2024, la Société a signé une entente de principe avec un investisseur institutionnel (« Investisseur »), selon lequel, ledit investisseur consentait à à participer à l'Offre en souscrivant à 8 333 333 Unité, pour un produit brut de 1 500 000\$. En vertu de l'entente de principe, le Unités émises seront soumises à une convention d'écrou, d'une convention de partage, d'une convention de souscription et de certaines autres ententes à intervenir entre la Société, l'Investisseur et un tiers à titre d'Agent de mise sous écrou. La Société a convenu de payer à l'Investisseur une dépôt de 45 000\$, cette somme étant remboursable lors de la clôture de la souscription par l'Investisseur;
- Le 7 juin 2024, la Société a clôturé une deuxième tranche de son Offre Initiale et a émis 5 537 277 Unités, à un prix de souscription de 0.18\$ l'Unité, pour un de produit brut total de 996 709.86\$

### ***Vente et transfert des propriétés de Liard et de Vanadium Ridge et plan d'arrangement***

Le 5 octobre 2022, la Société a conclu un accord d'arrangement avec Enyo définissant les conditions d'un plan d'arrangement (l'« **Arrangement** »). En vertu de l'Arrangement, la Société a accepté de : (i) transférer l'ensemble de ses droits, titres et intérêts sur ses propriétés Liard et Vanadium Ridge (ensemble, les « **Propriétés Spinout** ») situées en Colombie-Britannique, Canada, en contrepartie de 13 900 065 Actions ordinaires d'Enyo (les « **Actions Spinout Enyo** »), (ii) entreprendre une réorganisation du capital (telle que décrite ci-dessous), et (iii) échanger, au prorata, avec les actionnaires d'Ares inscrits à la date d'enregistrement de la distribution des actions, une Nouvelle Action Ares (telle que définie ci-dessous) et 0,1 d'une Action Spinout Enyo pour chaque action Ares existante (telle que définie ci-dessous) détenue par un actionnaire d'Ares.

L'Arrangement a été approuvé par les actionnaires de la société (les « **Actionnaires** ») lors d'une assemblée annuelle et extraordinaire tenue le 23 novembre 2022 et par la Cour supérieure de justice de l'Ontario dans son ordonnance finale datée du 1er décembre 2022. Dans le cadre de l'Arrangement, la Société a procédé à une réorganisation de son capital comprenant le changement de nom et de désignation de ses actions ordinaires (les « **Actions Ares existantes** ») et la création d'une nouvelle catégorie d'actions ordinaires (les « **Nouvelles actions Ares** »). Les Actionnaires à la clôture du 14 septembre 2023 ont reçu une nouvelle action Ares et 0,1 action Enyo Spinout en échange de chaque action Ares existante détenue par Actionnaire.

### **Faits matériels**

Il n'existe aucun fait matériel concernant la Société et les Unités (composées d'Actions ordinaires et des Bons de souscription) distribuées en vertu des présentes qui n'ait été divulgué soit dans le présent Document d'offre, soit dans tout autre document déposé par la Société au cours des 12 mois précédant la date du présent Document d'offre sur le profil de la Société à l'adresse suivante : [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Il est recommandé de lire ces documents avant d'investir.

### Quels sont les objectifs commerciaux que nous espérons atteindre avec les fonds disponibles ?

L'objectif commercial de la Société est de s'assurer que, au minimum, la Société disposera d'un fonds de roulement non affecté suffisant pour une période de 12 mois suivant la distribution et pour que la Société puisse continuer à développer et à construire son installation de traitement du fluorine sur la Mine Lost Sheep située à Delta, dans l'Utah. La Société a engagé certains consultants en exploitation minière et en construction dans l'Utah pour fournir une proposition sur les coûts estimés de la construction d'une rampe qui recoupera de la fluorine et qui alimentera l'installation de traitement du fluorine en cours de construction.

### UTILISATION DES FONDS DISPONIBLES

#### Quels seront nos fonds disponibles à la clôture de l'Offre ?

		Hypothèse Montant total de l'Offre
A	Montant à lever par cette offre	2 900 000 \$
B	Commissions et frais de vente <sup>(2)</sup>	232 000 \$
C	Estimation des coûts de l'offre (ex. frais juridiques, comptables, d'audit)	25 000 \$
D	Produit net de l'offre: $D = A - (B+C)$	2 643 000 \$
E	Fonds de roulement (écart) au 31 mai 2024 <sup>(2)(3)</sup>	7 913 177 \$
F	Autres sources de financement <sup>(4)</sup>	996 709 \$
<b>G</b>	<b>Total des fonds disponibles : <math>G = D+E+F</math></b>	<b>11 552 886 \$</b>

#### Notes:

- (1) L'estimation de la commission de vente et des frais suppose que tous les souscripteurs de l'Offre ont été présentés par un Intermédiaire (tel que défini ci-dessous). Pour plus de détails, voir « *Frais et commissions* » ci-dessous.
- (2) Consiste en (i) 6 835 880\$ le solde du produit net de l'émission d'Obligations et du Placement d'actions liées aux obligations, dont les fonds sont détenus en fiducie et constitue des liquidités « affectées », à utiliser principalement pour l'achat de machines et d'équipements liés à la construction de l'usine de production de la fluorine; et (ii) le produit brut de 1 077 297,28 \$ reçu par la Société lors de la clôture de la première tranche de l'Offre initiale.
- (3) Sur une base consolidée.
- (4) Le produit brut reçu par la Société suite à la clôture de la deuxième tranche de l'Offre Initiale.

#### Comment allons-nous utiliser les fonds disponibles ?

Description de l'utilisation prévue des fonds disponibles par ordre de priorité	Hypothèse Montant total de l'Offre
Financer les travaux en cours liés à l'installation d'une rampe pour recouper la minéralisation de la fluorine en profondeur, rampe qui alimentera l'usine de fabrication de la fluorine en cours de construction.	4 117 006 \$

Description de l'utilisation prévue des fonds disponibles par ordre de priorité	Hypothèse Montant total de l'Offre
Pour financer l'acquisition, la construction et la reconstruction de notre installation de traitement de la fluorine à Delta, dans l'Utah.	6 835 880 \$
Frais généraux d'entreprise et d'administration <sup>(1)</sup>	400 000 \$
Fonds de roulement non alloué.	200 000 \$
<b>Total</b>	<b>11 552 886 \$</b>

Notes:

- (1) Les frais généraux et administratifs estimés devraient consister en (sans limitation) : (i) 75 000 \$ pour les services juridiques, (ii) 25 000 \$ pour payer les frais de maintien de la cotation du CSE et les frais d'agent de transfert, (iii) 75 000 \$ pour les coûts et frais administratifs, (iv) 75 000 \$ pour les services comptables et les frais d'audit, (v) 50 000 \$ pour les frais généraux et les dépenses, et (vi) 100 000 \$ pour les salaires et les honoraires des contractants.

L'affectation des capitaux et le calendrier prévisionnel décrits ci-dessus représentent les intentions actuelles de la Société sur la base de ses plans et de sa situation commerciale actuels, qui pourraient changer à l'avenir en fonction de l'évolution de ses plans et de sa situation commerciale. Bien que la Société ait l'intention de dépenser le produit de l'Offre comme indiqué ci-dessus, il peut y avoir des circonstances où, pour des raisons commerciales valables, une réaffectation des fonds peut être jugée prudente ou nécessaire et peut varier matériellement par rapport à ce qui est indiqué ci-dessus, car les montants effectivement alloués et dépensés dépendront d'un certain nombre de facteurs, y compris la capacité de la Société à exécuter son plan d'affaires. Voir la section "*Mise en garde concernant les informations prospectives*" ci-dessus.

Les derniers états financiers annuels audités et le rapport financier intermédiaire de la Société comprenaient une note sur la continuité de l'exploitation. La Société se concentre sur le développement, l'exploration, l'exploitation minière et le traitement de la fluorine sur la Propriété Lost Sheep et n'a pas encore généré de flux de trésorerie positifs à partir de ses activités d'exploitation, ce qui peut jeter un doute sur la capacité de la Société à poursuivre son activité. L'Offre est destinée à permettre à la Société de continuer à atteindre ses objectifs commerciaux et ne devrait pas affecter la décision d'inclure une note sur la continuité de l'exploitation dans les prochains états financiers annuels de la Société.

**Comment avons-nous utilisé les autres fonds que nous avons levés au cours des 12 derniers mois ?**

Date du financement et fonds levés	Utilisation prévue des fonds	Utilisation des fonds à ce jour/explication des écarts (le cas échéant)	Impact des écarts sur les objectifs et les étapes de l'entreprise (le cas échéant)
7 juin 2024 996 709.86 \$  Deuxième tranche de l'Offre	Voir ci-dessus « <i>Comment allons-nous utiliser les fonds disponibles ?</i> ».	Le produit net a été utilisé tel que planifié.	N/A

31 mai 2024 1 077 297.28\$ Première Tranche de l'Offre Initiale	Voir ci-dessus « <i>Comment allons-nous utiliser les fonds disponibles ?</i> ».	Le produit net a été utilisé tel que planifié.	N/A
15 décembre 2023 9 500 000 \$ US Accord de prêt	La majorité du produit net des fonds devait être utilisée par Ares Utah pour financer l'acquisition, la construction, la reconstruction et l'équipement d'une usine de fabrication de fluorine extrait de la Propriété Lost Sheep et pour satisfaire à certaines exigences de l'Accord de prêt.	Le produit net a été utilisé comme prévu.	N/A
15 décembre 2023 1 356 100 \$ Placement d'actions liées aux obligations	Le produit net des fonds a été prêté par la société à Ares Utah principalement pour financer l'acquisition, la construction, la reconstruction et l'équipement d'une usine de fabrication de fluorine extrait de la Propriété Lost Sheep et pour satisfaire à certaines exigences de l'Accord de prêt.	Le produit net a été utilisé comme prévu.	N/A

#### FRAIS ET COMMISSIONS

#### Qui sont les courtiers ou les intermédiaires de recherche que nous avons engagés dans le cadre de cette Offre, le cas échéant, et quels sont leurs honoraires ?

La Société peut payer des commissions d'intermédiation aux courtiers en valeurs mobilières et aux intermédiaires éligibles (chacun, un « **Intermédiaire** ») pour les souscripteurs introduits par l'Intermédiaire dans le cadre de la clôture des tranches supplémentaires de l'Offre.

La Société peut payer à chaque Intermédiaire, à la Date de clôture, une commission en espèces de 8 % du produit brut de l'Offre provenant des souscripteurs introduits par l'intermédiaire. De plus, à la clôture de l'Offre, la Société émettra à chaque Intermédiaire des bons de souscription d'Actions ordinaires non transférables (les « **Bons de souscription d'Intermédiaire** »), exerçables pendant une période de deux (2) ans suivant la Date de clôture, sous réserve d'une accélération de la même manière que celle applicable aux Bons de souscription, pour acquérir au total le nombre d'Actions ordinaires (chacune, une « **Action de bon de souscription d'Intermédiaire** ») qui est égal à 8 % du nombre d'Unités vendues dans le cadre de l'Offre aux souscripteurs introduits par l'Intermédiaire à un prix d'exercice égal à 0,26 \$ par Action de Bon de souscription d'Intermédiaire..

Dans le cadre de la clôture de la première tranche de l'Offre Initiale, un total de 86 183,80 \$ a été payé en espèces et un total de 478 798 Bons de souscription d'Intermédiaire ont été émis à Corporation Canaccord Genuity (« **Canaccord** ») à titre de rémunération d'Intermédiaire. Chaque Bon de souscription d'Intermédiaire permet à son détenteur d'acquérir une (1) Action de bon de souscription d'intermédiaire au prix de 0,26 \$ l'action de Bon de souscription d'Intermédiaire pour une période de deux (2) ans suivant la Date de clôture de la première tranche (31

mai 2024). Les Bons de souscription d'intermédiaire émis à la suite de la clôture de la première tranche sont sujets à une accélération de la même manière que les Bons de souscription. Tous les titres émis à Canaccord dans le cadre de la clôture de la première tranche de l'Offre Initiale sont soumis à une période de détention de 4 mois à compter de la date d'émission.

En relation avec la clôture de la deuxième tranche de l'Offre Initiale, un montant total cumulé de 31 016.79\$ a été payé en argent et un total de 172 315 Bons de souscription d'Intermédiaire ont été émis à Canaccord et Research Capital Corp. (« **RCC** ») à titre de commission d'intermédiation. Chaque Bon de souscription d'Intermédiaire permet à son détenteur d'acquérir une (1) Action de bon de souscription d'intermédiaire au prix de 0,26 \$ l'action de Bon de souscription d'Intermédiaire pour une période de deux (2) ans suivant la Date de clôture de la deuxième tranche (7 juin 2024). Les Bons de souscription d'intermédiaire émis à la suite de la clôture de la deuxième tranche sont sujets à une accélération de la même manière que les Bons de souscription. Et tous les titres émis à Canaccord et RCC dans le cadre de la clôture de la deuxième tranche de l'Offre Initiale sont soumis à une période de détention de 4 mois à compter de la date d'émission.

### **Les Intermédiaires ont-ils un conflit d'intérêt ?**

En ce qui concerne la clôture de la deuxième tranche de l'Offre Initiale, la Société n'est pas un « émetteur relié » ou un « émetteur associé » de Canaccord ou de RCC, au sens du Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs.

La Société peut payer des honoraires supplémentaires aux Intermédiaires éligibles en ce qui concerne toute tranche supplémentaire du placement conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux politiques du CSE et, à la connaissance de la Société, elle ne sera pas un « émetteur relié » ou un « émetteur associé » à l'un de ces Intermédiaires, tels que ces termes sont définis dans le Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs.

## **DROITS DES ACQUÉREURS**

### **Droits d'action en cas de fausse déclaration**

**Si le présent Document d'offre contient des informations fausses ou trompeuses, vous avez le droit (a) d'annuler l'achat de ces titres auprès de la Société ou (b) de réclamer des dommages-intérêts à la Société et, dans certaines juridictions, d'obtenir des dommages-intérêts d'autres personnes. Ces droits vous sont ouverts, que vous soyez ou non fié à la fausse déclaration. Cependant, il existe diverses circonstances qui limitent vos droits. En particulier, vos droits peuvent être limités si vous aviez connaissance de la fausse déclaration au moment où vous avez acheté les titres.**

**Si vous avez l'intention d'invoquer les droits décrits au paragraphe (a) ou (b) ci-dessus, vous devez le faire dans des délais stricts.**

**Vous devez vous référer aux dispositions applicables de la législation sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire pour connaître les détails de ces droits ou consulter un conseiller juridique.**

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Où trouver plus d'informations sur nous ?

Les détenteurs de titres peuvent accéder aux documents d'information continue de la Société sur SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), sous le profil de la Société.

Pour de plus amples informations sur l'entreprise, veuillez consulter notre site web à l'adresse suivante : [www.aresmining.com](http://www.aresmining.com)

Dans le cadre de l'achat d'Unités au titre de toute tranche supplémentaire de l'Offre, les investisseurs devront conclure un contrat d'achat qui comprendra des conditions typiques pour les placements privés d'Unités par des émetteurs assujettis similaires à la Société.

***Les investisseurs doivent lire ce Document d'offre et consulter leurs propres conseillers professionnels pour évaluer les aspects fiscaux, juridiques, les facteurs de risque et les autres aspects de leur investissement dans les Unités.***

### ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ

**Le présent Document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières à compter du 17 juin 2023, contient des informations sur tous les faits importants concernant les titres distribués et ne contient pas d'informations fausses ou trompeuses.**

**17 juin, 2024**

Par : « James Walker »

Nom: James Walker

Titre : Directeur général et président

Par : « Viktoriya Griffin »

Nom : Viktoriya Griffin

Titre : Directeur financier